

Processus VAE



RDV d'information

Objectif : Vérifier l'éligibilité
Actions : Créer des comptes sur les portails nécessaires



Dossier de faisabilité

Objectif : Vérifier l'éligibilité
Durée : 2 à 4 semaines



Dossier d'expérience

Objectif : Décrire expériences et compétences
Durée : 1 à 3 mois



Préparation à l'examen

Objectif : Se préparer pour l'entretien
Durée : 1 à 2 mois



Passage devant le jury

RDV d'information

Objectif : Vérifier l'éligibilité
Actions : Créer des comptes sur les portails nécessaires

RDV d'information

Objectif : vérifier votre éligibilité à la VAE

Ainsi, si vous avez 12 mois d'expérience dans un domaine pertinent, vous pouvez engager une démarche de VAE pour faire reconnaître officiellement vos compétences. L'organisme examinera votre demande et vous informera de la recevabilité.

Types d'activités prises en compte

Activités professionnelles : Salariées, non salariées (travail indépendant), ou de fonctionnaire.

Activités bénévoles ou volontaires : Réalisées dans un cadre associatif, humanitaire, ou syndical, à condition qu'elles soient en lien avec le diplôme visé.

Activités exercées dans le cadre de responsabilités familiales : Gestion d'une entreprise familiale ou toute activité apportant des compétences spécifiques.

Activités de formation initiale ou continue en milieu professionnel : Stages, périodes de mise en situation professionnelle, apprentissage, etc.

Conditions spécifiques

L'expérience doit être en lien direct et significatif avec les compétences et connaissances exigées par le référentiel de la certification ou du diplôme.

Les périodes d'activité peuvent être continues ou discontinues, et l'expérience peut avoir été acquise en France ou à l'étranger.

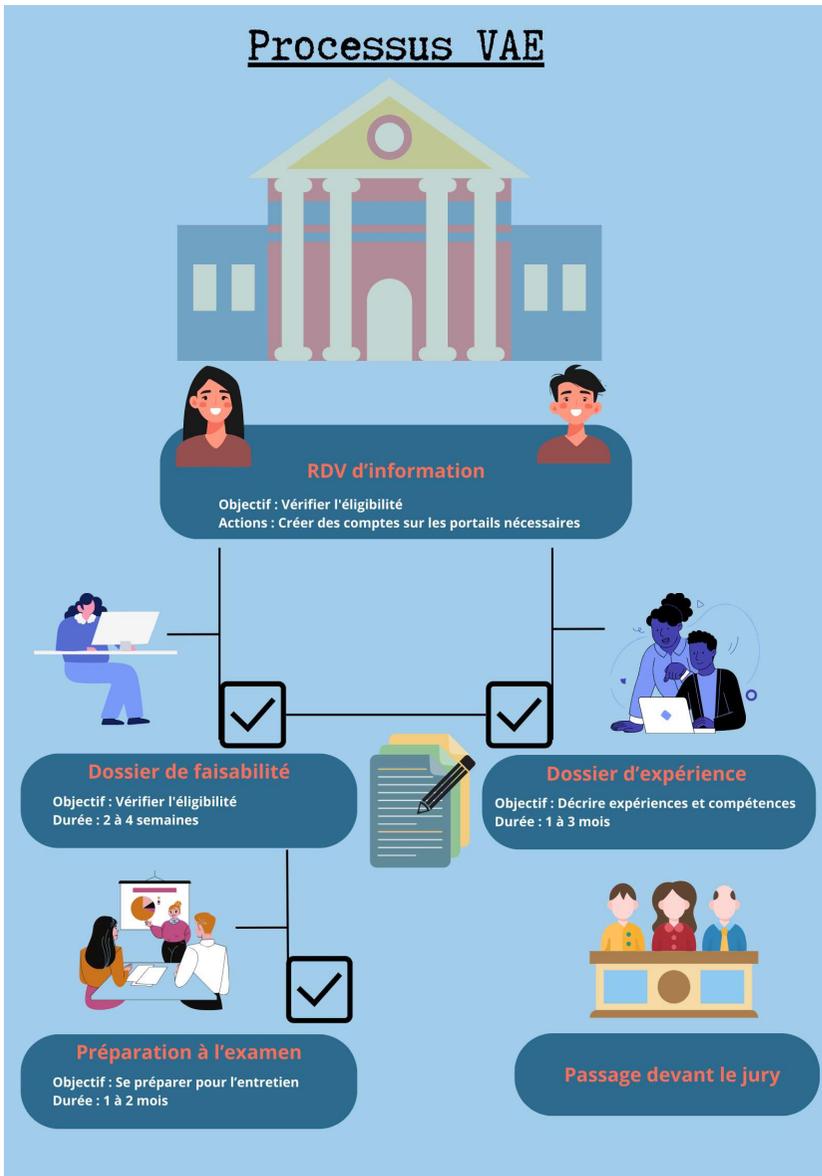
Justifications nécessaires

Il faut fournir des justificatifs précis : contrats de travail, attestations d'employeurs, fiches de poste, certificats de bénévolat, ou tout autre document permettant de prouver les activités exercées.

Action :

- Créer un compte sur Mon Compte Formation afin de mobiliser vos droits pour financer cette VAE

Processus VAE



Dossier de faisabilité

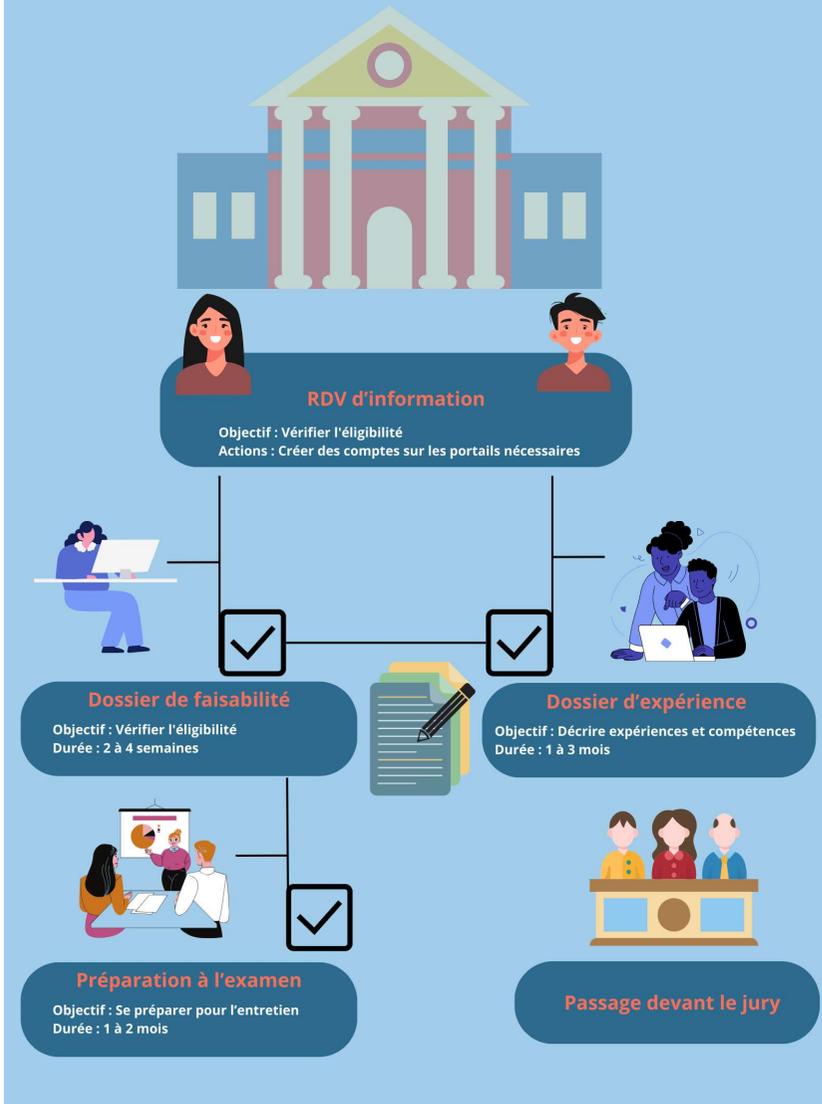
Objectif : vérifier votre éligibilité à la VAE.

Durée : 2 à 4 semaines pour obtenir la décision de recevabilité.

Actions :

- Justifier d'au moins 1 an d'expérience (soit 1 607 heures) en rapport direct avec le contenu de la certification visée.
- Remplissez le cerfa.
- Soumettez-le au certificateur pour évaluation afin de confirmer que votre projet est réalisable.

Processus VAE



Dossier d'expérience

Objectif : décrire vos expériences et compétences acquises.

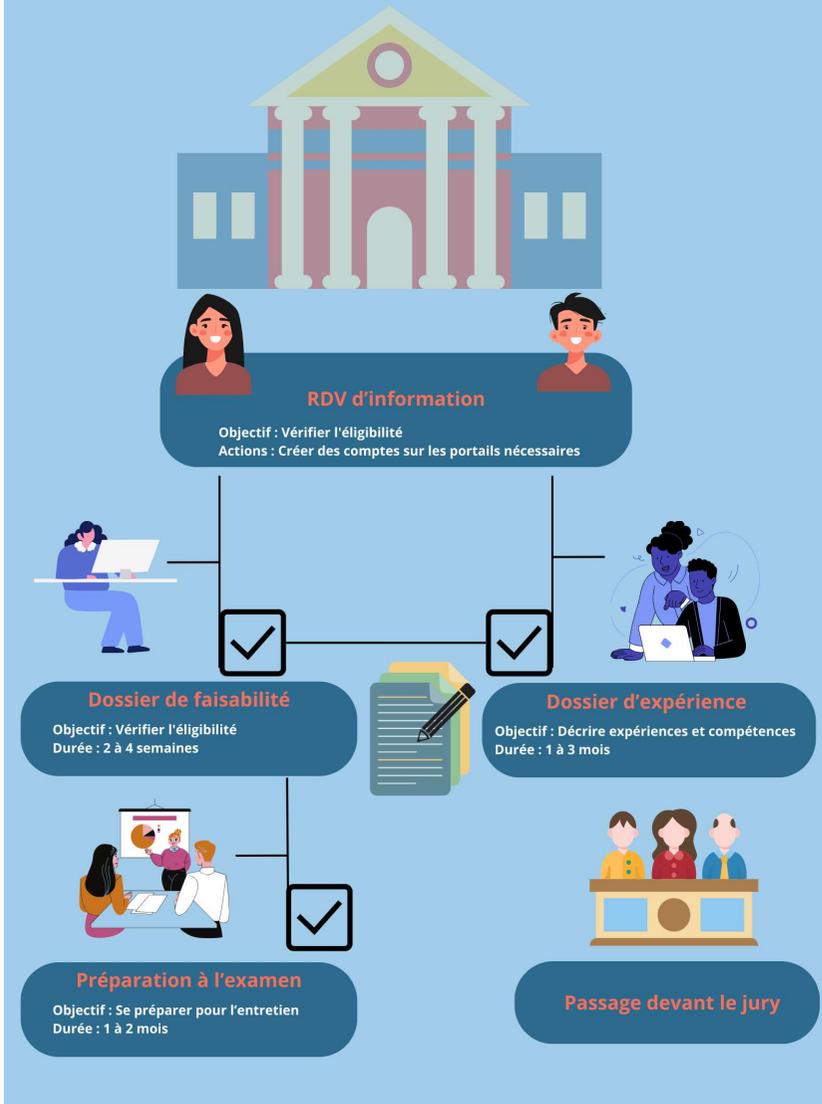
Durée : 1 à 3 mois pour rédiger et soumettre le dossier.

Pour les certifications de niveau 4 à 6, la rédaction d'un mémoire et la conception d'un Power Point sont requises. Durée : 1 à 2 mois

Actions :

- Utilisez Mon Compte Formation pour financer l'accompagnement si nécessaire.
- Rédigez un dossier détaillant votre parcours professionnel, les activités réalisées, et les compétences développées.
- Incluez des preuves concrètes.
- Ce dossier est essentiel pour l'évaluation par le jury.

Processus VAE



Préparation à l'examen

Objectif : se préparer pour l'entretien avec le jury.

Durée : 1 à 2 mois pour se préparer à l'entretien.

Actions :

- Profitez d'un congé de VAE (jusqu'à 48 heures) pour vous préparer.
- Entraînez-vous à présenter votre dossier et à répondre aux questions potentielles du jury.

Processus VAE



RDV d'information

Objectif : Vérifier l'éligibilité
Actions : Créer des comptes sur les portails nécessaires



Dossier de faisabilité

Objectif : Vérifier l'éligibilité
Durée : 2 à 4 semaines



Dossier d'expérience

Objectif : Décrire expériences et compétences
Durée : 1 à 3 mois



Préparation à l'examen

Objectif : Se préparer pour l'entretien
Durée : 1 à 2 mois



Passage devant le jury



Passage devant le jury

Passage devant le jury

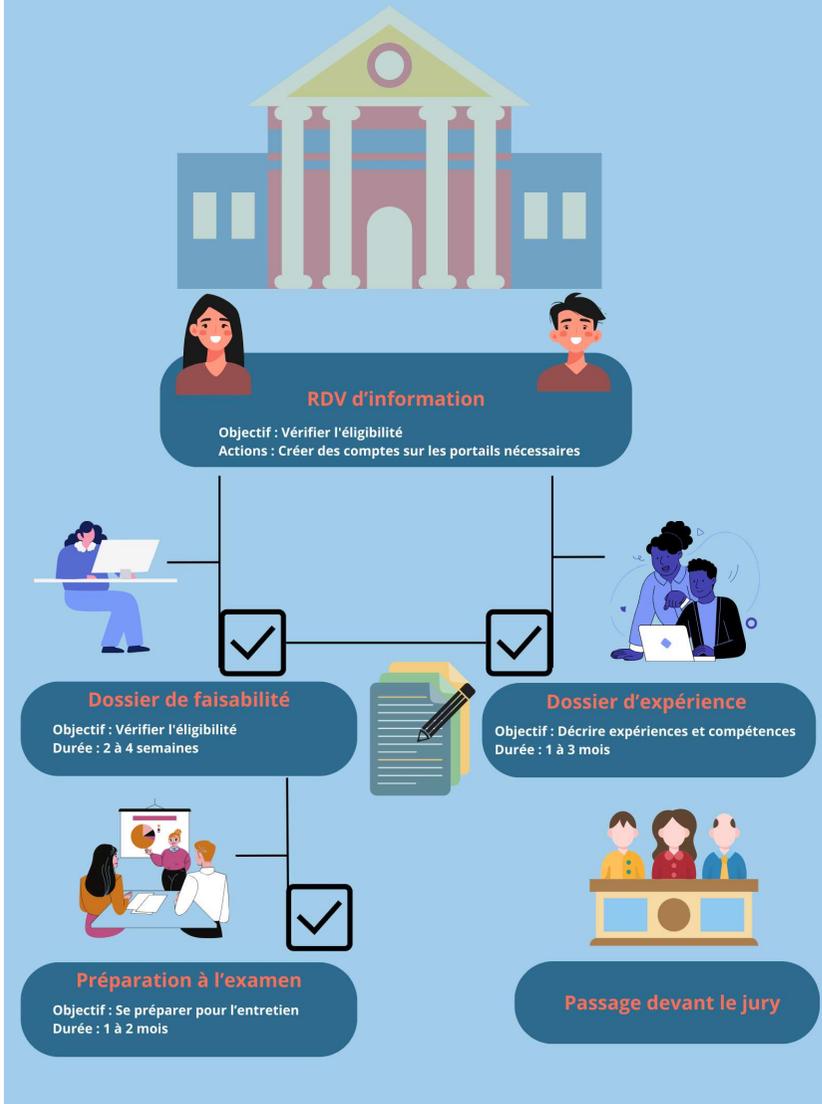
Objectif : vérifier l'authenticité du dossier ainsi que le niveau de maîtrise de l'ensemble des compétences requises pour obtenir la certification.

Durée : entre 20 et 40 minutes selon le niveau de la certification

Action :

- Présentation orale par le biais d'un support Power Point

Processus VAE



Résultat

Objectif : recevoir la décision du jury.

Durée : déterminée selon le calendrier des jurys paritaires

Actions :

- Le jury peut accorder la certification totale, partielle (avec des compléments à réaliser), ou refuser la demande.
- Vous recevrez un retour détaillé sur les compétences validées et celles à améliorer.